



FICHE CONSEIL N°8

À VOTRE DISPOSITION AU SERVICE

Cette fiche énumère les différents documents que vous êtes en mesure de consulter auprès du service urbanisme de la mairie. Ils peuvent même vous être communiqués selon certaines modalités.

Pour contacter le service urbanisme (étude faisabilité de votre projet uniquement sur rendez-vous) :

Mairie, 1 rue Jules Ferry 59552 Lambres-lez-Douai

Tél : 03 27 95 95 00

Fax : 03 27 92 98 64

www.lambreslezdouai.fr

Ouverture au public :

Lundi, mercredi, jeudi : 8h30 – 12h et 14h – 17h30

Mardi : 8h30 – 12h et 14h – 19h

Vendredi : 8h30 – 12h et 14h – 16h

LES DOCUMENTS CONCERNÉS

1. Le Plan Local d'Urbanisme ;
2. Les autorisations d'urbanisme qui ont fait l'objet d'une décision ;
3. Les registres suivants :
 - les demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclarations préalables) ;
 - les demandes de certificat d'urbanisme ;
 - les taxes d'urbanisme ;
 - les acquisitions réalisées par l'exercice ou par délégation du droit de préemption urbain ;
4. Les dossiers d'enquête publique concernant la commune ;
5. Le règlement Local de Publicité ;
6. Le Règlement Sanitaire Départemental ;

LES MODALITÉS

Les documents énumérés ci-dessus sont librement consultables sur place.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, une copie de ces documents peut également vous être remise sur simple demande.

Les frais de reproduction vous seront alors répercutés.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les documents et renseignements cadastraux concernant votre propriété à Lambres-lez-Douai ne peuvent pas être délivrés par les services municipaux.

Il vous appartient de contacter le [Centre des Finances Publiques de Douai](#) situé au 195, rue de Roubaix BP 40725 59507 Douai cedex.